

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2019

Numéro de version 2

Révision: 10.12.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- **Date d'établissement:** 10.03.2010
- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Oxisol®
- **Code du produit** 9006.0503
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Utilisation de la substance / de la préparation:** Détergent industriel
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur / Fournisseur:**
RATIONAL AG
Siegfried-Meister-Straße 1
86899 Landsberg am Lech
Germany
Tel.: +49 8191 327-2563
Fax: +49 8191 327-72 2563
- **Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité:** reinigung@rational-online.com
- **Service chargé des renseignements :** Management de produits
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Hotline: +49 (0) 6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05



GHS07

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2019

Numéro de version 2

Révision: 10.12.2019

Nom du produit: Oxisol®

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Chlorure d'hydrogene
Acide orthophosphorique
- **Mentions de danger**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Solution aqueuse

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 7647-01-0 EINECS: 231-595-7 Numéro index: 017-002-01-X	Chlorure d'hydrogene Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H335	≥10-<25%
CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2 Numéro index: 015-011-00-6	Acide orthophosphorique Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	≥10-<25%
Numéro CE: 931-138-8	Isotridécanol, éthoxylé (≥ 2,5 EO) Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	≥2,5-<10%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2019

Numéro de version 2

Révision: 10.12.2019

Nom du produit: Oxisol®

(suite de la page 2)

· Composés conformément à Règlement (CE) N° 648/2004:	
agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques	<5%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Indications générales:

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.

· Après contact avec les yeux:

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Protéger l'oeil intact.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir - Danger d'une perforation!

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : néant

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)

Gaz hydrochlorique (HCl)

Oxydes phosphorés (P_xO_y)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2019

Numéro de version 2

Révision: 10.12.2019

Nom du produit: Oxisol®

(suite de la page 3)

· **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer la vapeur.

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau.

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

Diluer avec beaucoup d'eau.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.

S'assurer que toutes les limites applicables au poste de travail sont respectées.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conserver dans le récipient d'origine.

Stockage conformément aux prescriptions légales.

· **Indications concernant le stockage commun :**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2019

Numéro de version 2

Révision: 10.12.2019

Nom du produit: Oxisol®

(suite de la page 4)

- Protéger contre le gel.
 Stocker et transporter debout.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
 Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7647-01-0 Chlorure d'hydrogene

VME (France)	Valeur momentanée: 7,6 mg/m ³ , 5 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 15 mg/m ³ , 10 ppm Valeur à long terme: 8 mg/m ³ , 5 ppm

7664-38-2 Acide orthophosphorique

VME (France)	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ , 0,5 ppm Valeur à long terme: 1 mg/m ³ , 0,2 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ Valeur à long terme: 1 mg/m ³

- **DNEL**

7647-01-0 Chlorure d'hydrogene

Inhalatoire	DNEL acute / short-term exposure - local effects	15 mg/m ³ (travailleurs)
	DNEL long-term exposure - local effects	8 mg/m ³ (travailleurs)

7664-38-2 Acide orthophosphorique

Inhalatoire	DNEL acute / short-term exposure - local effects	2 mg/m ³ (travailleurs)
	DNEL long-term exposure - local effects	0,73 mg/m ³ (consommateur) 2,92 mg/m ³ (travailleurs)

- **PNEC**

7647-01-0 Chlorure d'hydrogene

PNEC	36 µg/l (eau douce)
	45 µg/l (aqua (intermittent releases))
	36 µg/l (eau de mer)
	36 µg/l (traitement des eaux usées)

- **Indications complémentaires:**
 Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Protection préventive de la peau par un onguent.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2019

Numéro de version 2

Révision: 10.12.2019

Nom du produit: Oxisol®

(suite de la page 5)

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

· **Protection respiratoire:**

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Si toutes les limites de lieu de travail sont observées et la bonne ventilation est garantie, aucune précaution spéciale nécessaire.

· **Protection des mains :**

Gants de protection

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le port des gants au minimum indispensable.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

p. ex. KCL Dermatril® 740

Épaisseur du matériel recommandée: $\geq 0,11$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente non il s'agit d'une substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Temps de pénétration: ≥ 1 heures (EN 374)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps :**

Vêtements de travail protecteurs

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme:	liquide
Couleur:	rouge
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

· **valeur du pH à 20 °C:** < 1

· **Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: ~ 100 °C

· **Point d'éclair:** non applicable

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2019

Numéro de version 2

Révision: 10.12.2019

Nom du produit: Oxisol®

(suite de la page 6)

· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosivité:	
inférieure:	Non déterminé.
supérieure:	Non déterminé.
· Propriétés comburantes	pas classé comme comburant
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité à 20 °C:	1,13 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur (AIR = 1):	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique :	non déterminé
cinématique :	non déterminé
· 9.2 Autres informations	Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la fiche technique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Corrode les métaux
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Bonnes bases / alcalins
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
 Gaz hydrochlorique (HCl)
 Oxydes phosphorés (par exemple P₂O₅)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2019

Numéro de version 2

Révision: 10.12.2019

Nom du produit: Oxisol®

(suite de la page 7)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :
7647-01-0 Chlorure d'hydrogene

Oral	LD50	900 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/1 h	3,124 - 4,74 mg/l (rat) (RTECS)

7664-38-2 Acide orthophosphorique

Oral	LD50	1530 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2740 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/1 h	1,689 mg/l (lapin)

· Effet primaire d'irritation :
· de la peau :

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· des yeux :

Provoque des lésions oculaires graves.

· par inhalation Peut irriter les voies respiratoires.

· Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Indications toxicologiques complémentaires :

Le produit présente les dangers suivants conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP / GHS):

Skin Corr. 1B

Eye Dam. 1

STOT SE 3

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Basé sur des informations actuellement connues pas d'effets CMR.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité
· Toxicité aquatique :
7647-01-0 Chlorure d'hydrogene

LC50/96 h	282 mg/l (fish)
EC50/72 h	56 mg/l (daphnia)
LC50/48 h	862 mg/l (leuciscus idus)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2019

Numéro de version 2

Révision: 10.12.2019

Nom du produit: Oxisol®

(suite de la page 8)

7664-38-2 Acide orthophosphorique

LC50/96 h	75,1 mg/l (oryzias latipes)
EC50/24 h	29 mg/l (daphnia magna) (ISO 6341 15) Water quality
IC50	270 mg/l (bacteria (Activated sludge))

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
Classe de danger pour l'eau 1 (Auto-Classification): peu polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Catalogue européen des déchets:**
L'attribution du code de déchets selon le catalogue européen des déchets dépend de la source ou du processus de production.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA | UN3264 |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG | UN3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF,
ACIDE, N.S.A. (ACIDE CHLORHYDRIQUE)
CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.
(HYDROCHLORIC ACID) |

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2019

Numéro de version 2

Révision: 10.12.2019

Nom du produit: Oxisol®

(suite de la page 9)

· IATA	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Hydrochloric acid)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
· Classe	8 (C1) Matières corrosives.
· Étiquette	8
· IMDG, IATA	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin:	NON
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler:	80
· No EMS:	F-A,S-B
· Segregation groups	Acids
· Stowage Category	B
· Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ):	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport:	2
· Code de restriction en tunnels:	E

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2019

Numéro de version 2

Révision: 10.12.2019

Nom du produit: Oxisol®

(suite de la page 10)

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE CHLORHYDRIQUE), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
- **Règlement en cas d'incident :** Directive 2012/18/UE ne s'applique pas.
- **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 1 (Auto-Classification): peu polluant
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Observez les limitations de la mise sur le marché et de l'emploi selon Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006.
- **VOC (CH) 0,00 %**
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
Cette/ces phrase(s) H est/sont assigné(s) au(x) composant(s) et ne représente(nt) pas nécessairement la classification de la préparation.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- **Service établissant la fiche de données de sécurité :**
C.S.B. GmbH
Düsseldorfer Str.113
D-47809 Krefeld
Allemagne

Téléphone: +49-2151-652086-0
Téléfax: +49-2151-652086-9

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.12.2019

Numéro de version 2

Révision: 10.12.2019

Nom du produit: Oxisol®

(suite de la page 11)

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR